

N° 6288¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

relative à la gestion des déchets et modifiant

- 1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement;**
- 2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht;**
- 3. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;**
- 4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(14.2.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 2 février 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative à la gestion des déchets et modifiant

- 1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement;**
- 2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht;**
- 3. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;**
- 4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 1er février 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 28 juin 2011 et 22 novembre 2011 et 16 décembre 2011;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 14 février 2012.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
La Vice-Présidente,
Viviane ECKER